

## SOMMAIRE.

Portrait et notice biographique de Mgr Briand.—**Actes officiels** : Nominations de commissaires d'écoles.—Avis de demandes d'érection de municipalités.—**Pédagogie** : Le dessin à l'école primaire.—Objet de l'enseignement du dessin à l'école de tous.—Géographie.—Compte-rendu de la 96ième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier. Instruction civique : 28e leçon : De quelques droits et libertés : 2° *L'habeas corpus*—3° Liberté de la presse—4° Droit de réunion—5° Droit de pétition—6° Lois françaises.—Les maisons d'éducation de Québec à l'exposition de Chicago.—**Divers** : Poésies : I, L'offre trompeuse—II, Préférences.—Annonces.

## ACTES OFFICIELS

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Nominations de commissaires d'écoles*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du dix mars dernier (1893), de nommer M. Théophile Michaud, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Ulric de Matane, comté de Matane, en remplacement de M. Hermyle Parent.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 8 mars dernier (1893), de nommer MM. Joseph Coulombe, Eugène Bélanger, Paul Bélanger, Alfred Angers et Séverin Lapointe, commissaires d'écoles, pour la nouvelle municipalité de la Rivière au Doré, comté du Lac Saint-Jean.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 13 mars dernier (1893), de nommer M. Thomas Blanchet, syndic d'écoles, de la municipalité de Grande-Rivière, comté de Gaspé, en remplacement de M. Cyriac Boulet, dont le terme d'office est expiré.

*Avis de demandes d'érection de municipalités scolaires*

1° Détacher de la municipalité scolaire de "Petit Cap," comté de Gaspé, toute cette partie, à l'est, qui s'étend à compter de la propriété de Desrilas Cloutier, inclus, et courant à l'ouest jusqu'à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire de l'Anse à Valeau.

2° Détacher de la dite municipalité de l'Anse à Valeau, toute cette partie à l'ouest, qui s'étend à compter de la propriété de Hubert Element, inclus, et courant à l'est jusqu'à la ligne de démarcation des deux dites municipalités, pour être les dites deux parties distraites, unexées et érigées en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Echourie"; le tout suivant le fleuve Saint-Laurent, formant un front de deux milles et demi environ, sur une profondeur de cinq milles.

Détacher de la municipalité scolaire de la "paroisse" de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, le lot No. 632, du cadastre de la dite paroisse, et l'an-

nexer à la paroisse de "Sainte-Monique", comté des Deux-Montagnes, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893.)

Détacher de la municipalité de Saint-Cyprien, dans le comté de Témiscouata, les douze premiers lots des rangs 2, 3 et 4 du canton Hocquart, et les neuf premiers lots des rangs cinq et six du même canton, et les annexer à la municipalité de Saint-Hubert, dans le même comté, pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET

Surintendant.

## Le dessin à l'école primaire

Voilà une question pédagogique qui est agitée depuis un grand nombre d'années au Canada. On a dit et écrit bien des choses sur ce sujet; mais, en toute sincérité, il faut avouer que cette branche, de première nécessité, cependant, n'est pas enseignée d'une manière assez sérieuse dans la plupart de nos écoles.

A l'heure qu'il est, dans la Province, l'enseignement du dessin se réduit à peu près à faire copier des modèles-estampes, des lithographies, des enluminures, des images. Le plus souvent les élèves accomplissent leur travail à l'aide d'un pointillé fort commode pour eux et le maître.

Ce n'est point du dessin cela.

L'enseignement de cette science doit être avant tout un enseignement précis. Nous ne devons pas lui demander de former des copistes plus ou moins adroits, mais de devenir notre meilleur auxiliaire dans la culture de l'esprit d'observation.